



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ordre professionnel

Question écrite n° 3234

### Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opposition qui s'exprime majoritairement à l'Assistance publique, et plus généralement parmi les masseurs-kinésithérapeutes salariés, contre l'inscription à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes rendue obligatoire par la loi n° 95-116 du 4 février 1995. Les masseurs-kinésithérapeutes du secteur public ont, en effet, des statuts fixant leurs droits et obligations, ainsi que des instances disciplinaires réglementées par ces statuts. De même, les masseurs-kinésithérapeutes salariés du secteur privé sont régis par des conventions collectives apportant un contrôle équivalent sur leurs droits et obligations. Les syndicats représentatifs des intéressés considèrent que cette inscription, imposée comme un préalable à l'exercice professionnel, ne se justifie pas et représente, de fait, une atteinte à la liberté individuelle. La situation présente aurait pour effet de concentrer le contrôle de l'exercice professionnel de l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes entre les mains du secteur libéral non soumis aux missions du service public hospitalier et, parfois, en position de concurrence avec celui-ci. Il lui demande s'il entend organiser une table ronde avec les intéressés.

### Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers. De plus, les ordres actuellement existants souhaitent une modernisation de leur rôle, de leurs structures et de leur mode de fonctionnement. Cette modernisation paraît être un préalable à la création d'autres ordres professionnels concernant des professions de santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Georges Hage](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3234

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3060

**Réponse publiée le :** 1er décembre 1997, page 4396